

UN ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Toutes les fois que l'occasion lui en est offerte, le clergé sait faire éclater, dans un noble langage, les sentiments d'un patriotisme chrétien aussi intelligent des besoins du peuple qu'ardemment dévoué au soulagement de toutes ses souffrances.

"Toute fête, pour être vraiment auguste et digne d'une grande nation, doit se produire à l'extérieur sous le patronage de Dieu. Aussi, elles étaient belles et riches de poésie, ces vieilles fêtes de nos pères, où les espérances de la terre et du ciel se confondaient dans un même sentiment; où tout, jusqu'au plaisir était patriotique et religieux; où les élans de la joie n'altéraient point la dignité du caractère, n'ôtaien rien à la sainte majesté de la vie.

"Ce n'est plus un souvenir, c'est une réalité que nous avons sous les yeux. Cette croix du Sauveur, ce clergé qui entoure cet autel, ce livre de prières: ces magistrats, ces guerriers; cette masse imposante de citoyens de tous les âges, de toutes conditions: tout nous rappelle que, lorsque le peuple obéit à sa nature, il va droit au christianisme, c'est la religion de ceux qui travaillent, de ceux qui souffrent, de ceux qui espèrent, de ceux qui aiment.

"Honneur à vous, Bordelais! il y a longtemps que ces vérités vous sont familières, et que les spectacles d'édification dont vous nous rendez le témoin, dans nos villes et dans nos campagnes, ont fait éclater les instincts généreux qui vous animent.

"Aussi, nous nous sommes rendu avec empressement à l'invitation qui nous a été faite, de bénir cet arbre et ces drapeaux, qui vont rester au milieu de nous autant comme des gages de paix et d'union, que comme un symbole de liberté!

"Les nobles paroles que je lis sur vos étendards étaient catholiques avant que vous les fissiez françaises. Qu'elles pénètrent nos institutions et nos mœurs, et tous nous sentirons que nous avons besoin de tous. Que deviendrait l'ouvrier sans le capitaliste? le capitaliste sans l'ouvrier? Que deviendrait l'un et l'autre, sans le cultivateur qui les nourrit? et le cultivateur, que deviendrait-il, sans l'ouvrier qui confectionne son vêtement et les instruments de son labour, sans le capitaliste, dont la dépense fait vivre l'ouvrier? La propriété et le travail sont les deux grands piliers de l'ordre social. Qui détruit l'un, renverse l'autre; qui les rendrait méfiants ou ennemis, ferait tout périr. L'ouvrier a droit que sa condition s'améliore, que sa vieillesse trouve un abri, ses maladies des secours: c'est-à-dire, en d'autres termes, que le travail soit libre et convenablement rétribué.

"Si ces vérités étaient comprises en tous lieux, comme elles le sont parmi nous, nos très-chers frères, la confiance renaitrait dans les âmes, le crédit se ranimerait, et la future assemblée, que nous n'aurions composée que de ce qu'il y a de plus consciencieux, de plus intelligent, se voyant entourée de la sympathie universelle, forte, généreuse, comme le peuple français dont elle serait l'image, aurait bientôt terminé son œuvre de reconstruction et de pacification; nous aurions de la gloire, du bien-être et, surtout, un grand amour les uns pour les autres, comme notre progrès dans la foi, dans l'ordre et dans la liberté.

"Liberté, égalité, fraternité, trilogie sublime! Soyons-lui fidèles, et nous fonderons la République, non dans la terreur et l'impunité, dans l'hypocrisie ou la corruption, mais dans une sage démocratie.

"Liberté, égalité, fraternité! ces trois mots ne signifiaient rien avant Jésus-Christ: c'est ce bon maître qui nous a apporté du ciel la réalité, et qui, par l'affranchissement de l'homme, a préparé la liberté des peuples.

"C'est Jésus-Christ qui est venu révéler au monde le dogme de la véritable égalité. Ne savez-vous pas que le pauvre, à ses yeux, est revêtu d'une dignité éminente, et que l'Église dresse des autels à une humble femme, à un simple labourleur?

"C'est Jésus-Christ qui nous proclame tous enfants du Père céleste; et l'Église, sa fidèle interprète, n'ordonne en ce moment, autant que les inspirations de mon cœur, de vous donner à tous le nom de frères bien aimés.

"Votre devise est, sous ce rapport, celle de Jésus-Christ, des Apôtres, de l'Église catholique, le votre archevêque, et de tous vos prêtres.

"Qu'on ne dise plus que la religion et la liberté ne sauraient se comprendre: Pie IX a présenté la liberté à la ville et au monde. L'alliance est donc rétablie; il ne tient qu'à nous qu'elle soit éternelle.

SUISSE.

"Sion, en Valais.

"Mgr Luquet, envoyé extraordinaire du Saint-Siège en Suisse, arriva à Sion le 14 février; sa mission avait pour but d'aplanir les difficultés élevées entre le clergé et le nouveau gouvernement, à l'occasion de quelques décrets contraires aux lois de l'Église que ce dernier avait portés.

"Le grand conseil du Valais avait, le 11 janvier, décrété en principe "la réunion au domaine de l'état des biens meubles et immeubles dont jouissent le révérendissime évêque de Sion, le vénérable chapitre et les recteurs de la cathédrale, le séminaire, les couvents et les corporations religieuses existant dans le canton."

"Le même grand conseil porta, le 26 janvier, un second décret qui développait et appliquait les principes posés dans le premier, déterminait le traitement octroyé au clergé dépourvu, et enlevait à l'abbaye de Saint-Maurice et à l'hospice du Grand-Saint-Bernard la collation des bénéfices paroissiaux appartenant à ces deux maisons, pour les donner à l'état.

"D'après l'article 37 du dernier décret, le conseil d'état était autorisé à ne pas le mettre à exécution, si, dans quinze jours, le clergé proposait des moyens plus propres à amortir

la dette publique. En conséquence, l'envoyé du Saint-Siège entra immédiatement en relation avec le conseil d'état, qui assura qu'il était bien disposé à ne pas mettre le décret du 26 janvier à exécution, si le clergé faisait des dispositions acceptables. Après cette assurance de la part du gouvernement, Mgr Luquet convoqua une réunion composée de MMgr l'évêque de Sion, l'évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice, et d'une commission de quatre chanoines, nommée par le chapitre de la cathédrale. Mgr Luquet dit dans cette réunion que le clergé devait offrir 500,000 fr. dont il fit, à peu près lui-même, la répartition suivante:

Table with 2 columns: Item and Amount. L'évêché de Sion: 150,000 fr. Le chapitre de la cathédrale: 100,000. L'abbaye de Saint-Maurice: 100,000. Les autres corporations religieuses, confréries, bénéfices: 150,000.

"Mgr Luquet fit connaître par écrit l'offre du clergé au gouvernement, qui répondit qu'elle n'était pas suffisante, et que d'ailleurs il ne pouvait pas traiter à part au sujet du Grand-Saint-Bernard. M. le prévôt, qui n'avait pas assisté à la première réunion, arriva pour la seconde, où Mgr Luquet voulut que la maison du Grand-Saint-Bernard offrît 300,000 fr., et il augmenta l'imposition de l'abbaye de Saint-Maurice de 50,000 fr., ce qui porte la somme totale à 850,000 fr. Il annonça cette offre au conseil d'état, qui, avant de se prononcer sur l'acceptation ou sur le refus, demanda que le clergé lui fit connaître exactement l'état de sa fortune, la contenance et la valeur des biens-fonds. Comme le temps manquait pour faire arpenter les fonds de terre, etc., on donna un état approximatif aussi exact qu'il fut possible de le faire. Le conseil d'état répondit enfin à Mgr Luquet qu'il ne pouvait pas accepter les 850,000 fr., que l'état de la fortune du clergé renfermait des réticences, etc., qu'il allait mettre le décret à exécution; que du reste il était disposé à faire un concordat avec Rome aussitôt que Mgr Luquet se serait muni de pleins pouvoirs.

"Le gouvernement a fait publier, au son du tambour, les biens du clergé à vendre ou à louer, avant que sa lettre fût remise à Mgr Luquet. Les négociations ont fini par-là. Le prévôt du Saint-Bernard offrit de faire voir les comptes de la maison et de donner le superflu des dépenses pour amortir la dette publique. Cette clause fut mise dans la lettre où Mgr Luquet offrait les 850,000 fr., mais le conseil d'état n'en dit rien dans sa réponse; c'est qu'il veut le tout.

"On met donc à l'exécution le décret spoliateur; les chevaux, la voiture et le bétail de l'évêché sont mis en vente, et dans quelques jours les biens-fonds de l'église en Valais ont disparu. Les religieux du Saint-Bernard n'ont plus aucune propriété en Suisse, sauf les bâtiments dont on leur laisse la jouissance, et un grand malin qu'ils avaient entrepris de déséchier depuis plusieurs années.

"L'abbaye de Saint-Maurice a été soumise à la même rigueur, et l'abbé de cette maison religieuse qui a survécu au vandalisme des Sarrasins et des barbares, a demandé comme une faveur d'être, pour cette année, le locataire d'une ferme de son abbaye, ce qui lui a été accordé, quoique avec assez de peine. Par-là il pourra nourrir encore quelques mois une partie de sa communauté."

BANQUE D'ÉPARGNES

Table with 2 columns: Description and Amount. Balance due aux déposants, 31 décembre 1847: 62675 11 7. Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à: 27172 0 6. No. retiré do.: 25203 16 1.

Balance due ce jour aux déposants Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargnes, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier, 3 mars 1848.

LIVRES NOUVEAUX

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandsseurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

UNE NOUVELLE et jolie édition de LA NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent. D. ET J. SADLER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS. L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame. Ses ÉTUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

M. H. HUDON.

D'APRÈS UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRÈS NATURE. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus. L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s. CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à des prix bas que ce soit. Voir ses prix avant et d'acheter ailleurs. J. BTE. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échappe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la rue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confèrent, en le reproduisant, un service que nous leur remercions de l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans le prix de ces objets, où les progrès de la Dore et de l'Argenture, surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSI— CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisie, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et sailants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix. GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offertes par la même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse. ÉTOLES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités. ÉTOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

—AUSI— ARGENTERIE D'ÉGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Cibaires Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on s'écrit à l'écuyer en particulier cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'entrée nouvelle accordée aux élèves, qu'à la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE, LE R. P. CHINQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÊCHÉ.

THE PILOT And Journal of Commerce

Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—CINQ PIASTRES par année.

The Weekly Pilot, Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année. W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont expédiés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtiments dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROYAL, CHARRIÈRE ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—qj.

L'Avenir, JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis à tous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 0. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4. Chaque insertion subséquente, 0 0 10. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGBEARS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.